

AUTORISATION DE VOIRIE

- pour occupation du domaine public routier
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage poids lourds - livraison de matériaux

RM/AB/LD

Vu la demande de : **MTS TERRASSEMENT**

41, chemin des Aigues Marines

13590 Meyreuil

07 68 23 90 42

mts.terrassement@gmail.com

Du 05 avril 2023 sollicitant l'autorisation de voirie relative au passage exceptionnel d'un poids lourds de P.T.A.C de 19T dans le cadre de la construction d'une piscine individuelle située 37, rue François Mauriac pour le compte des propriétaires M. et Mme PRADEAU,

Vu la **Déclaration Préalable n° 013 015 22 00189** accordé le 04 octobre 2022,

L'entreprise MTS TERRASSEMENT est autorisée à :

DETAIL DES TRAVAUX

- **PASSAGE ET STATIONNEMENT POIDS LOURDS 19 T. entre 7h00 et 18h00.**

DESTINATION DU LIEU

- **37, rue François Mauriac**

Date de l'intervention : à partir du lundi 22 mai 2023

Durée probable : 1 mois

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 11 mai 2023

Le Maire,



Richard MALLIÉ